

[...]

33.058/II/PN
MD/SH

Madame le Ministre,

En sa séance du 28 septembre 2001, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte déposée contre l'Institut belge pour la Sécurité routière (IBSR), parce que le programme "Driver improvement" porte toujours une dénomination anglaise (cf. Rapport annuel de l'IBSR, p. 74).

L'Institut belge pour la Sécurité routière (IBSR) est un service d'exécution au sens de l'article 44 des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (LLC).

Le programme "Driver improvement" est un programme du Département Recherche et Conseil de l'IBSR qui vise à susciter chez les usagers de la route un comportement routier plus adéquat et plus sûr par le biais de mesures axées sur la formation, et ce, entre autres, dans le cadre de mesures alternatives aux peines existantes et au retrait du permis de conduire.

Etant donné que ce type de formation est connu sous sa dénomination anglaise et que ce sont les termes souvent utilisés au niveau international, la CPCL estime que l'usage, pour des raisons pratiques, des termes "Driver improvement" ne constitue pas une violation des lois linguistiques (voir en ce sens les avis 32.216 du 25 mai 2000 concernant les termes « Fan Embassy », 31.199 du 13 avril 2000 concernant la revue Philanews, 30.140 du 24 février 2000 concernant des termes anglais du langage informatique et 26.061 du 7 juillet 1994 concernant le Brussels Business Pass de la STIB).

La CPCL conclut dès lors que la plainte est recevable, mais, avec 3 voix de la section française et 2 voix et 1 vote contre de la section néerlandaise, non fondée.

La CPCL vous demande toutefois d'insister auprès de l'IBSR pour que, dans la mesure du possible, il traduise la dénomination de ses programmes dans les langues nationales.

Copie du présent avis est notifiée au plaignant.

Veillez agréer, Madame le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président,

[...]

